

Règlement de l'Appel à Candidatures – Citizen Awards Luxembourg 2025 –

Article 1 – Objet des Citizen Awards Luxembourg

Les **Citizen Awards Luxembourg** ont pour objectif d'identifier, de célébrer et de valoriser des citoyennes et citoyens engagés au Luxembourg, dont les actions contribuent positivement à la société, à la solidarité, à la démocratie, à l'inclusion ou à l'environnement.

Les 12 lauréat·e·s seront mis à l'honneur dans le **Calendrier 2025 “1 mois / 1 citoyen engagé”** et célébrés lors d'une **Rencontre Citoyenne le 17 décembre**.

Article 2 – Organisateur

L'appel à candidatures est organisé par **WECITIZENS Luxembourg** dans le cadre de ses actions de promotion de l'engagement citoyen. Ce projet reçoit le soutien de la Division Vivre ensemble du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Article 3 – Éligibilité

L'appel à candidatures est ouvert à :

- Toute personne **résidant au Luxembourg**, sans limite d'âge.
- Les citoyennes et citoyens engagés individuellement ou au sein d'un collectif, association ou organisation.
- Les structures (associations, SIS, initiatives citoyennes, clubs, institutions) peuvent également proposer un **ambassadeur** pour être valorisé dans le calendrier.

Ne peuvent pas participer :

- Les membres du jury.
- Les personnes impliquées directement dans l'organisation de la sélection.

Article 4 – Période de candidature

Les candidatures sont ouvertes du **1er novembre au 1er décembre à minuit**.

Toute candidature envoyée après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Modalités de participation

Les candidat·e·s doivent remplir le **formulaire officiel de candidature** incluant :

- Informations personnelles
- Description de leur engagement
- Impact de leurs actions

- Motivation
- Photo
- Logo de l'organisation, si le lauréat agit dans un cadre associatif ou d'une SIS.

Les candidatures incomplètes peuvent être rejetées.

Article 6 – Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur base des critères suivants :

1. **Impact social positif**
Contribution mesurable ou observable à la communauté, au territoire ou à des publics cibles.
2. **Engagement réel et démontré**
Actions concrètes, régulières ou significatives.
3. **Originalité ou caractère inspirant**
Approche innovante, créative ou exemplaire.
4. **Valeurs portées**
Respect, inclusion, solidarité, responsabilité, citoyenneté.
5. **Diversité des profils**
Le comité s'efforce de représenter des engagements variés et l'ensemble du pays.

La sélection concerne **12 lauréats**, correspondant aux **12 mois du calendrier**.

Article 7 – Jury et processus de sélection

Le jury est composé de membres de WECITIZENS, équipe salariée et bénévoles.

Le jury :

- examine l'ensemble des candidatures éligibles ;
- évalue selon la grille de critères ;
- sélectionne 12 lauréat·e·s ;
- peut contacter les candidat·e·s pour informations complémentaires.

Les décisions du jury sont souveraines, finales et sans appel.

Article 8 – Lots et valorisation des lauréats

Chaque lauréat·e recevra :

1. Un lot composé de produits locaux

Valeur totale : **150 euros**

(Produits choisis auprès de producteurs et artisans du Luxembourg.)

2. Une mise en valeur dans le Calendrier “1 mois / 1 citoyen engagé”

Cela comprend :

- Une **photo et logo** le cas échéant
- Une **mise en récit** de son histoire, de son engagement ou de son parcours

Avec le soutien de :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

- Une **page dédiée** dans le calendrier (un mois lui sera attribué)

3. Possibilité de valoriser une organisation

Si le lauréat agit dans un cadre associatif ou une SIS, il peut choisir d'y associer son **organisation**, qui sera également mentionnée et valorisée.

4. Célébration officielle

Les 12 lauréats seront présentés et célébrés lors de la **Rencontre Citoyenne du 17 décembre 2025**.

Aucun équivalent financier ne pourra être demandé en remplacement du lot.

Article 9 – Engagements des candidats et droit à l'image

En participant, les candidat-e-s :

- garantissent que les informations fournies sont exactes ;
- acceptent que WECITIZENS utilise leur photo, prénom, nom et description d'engagement dans le cadre du calendrier et des communications associées (site web, réseaux sociaux, presse, événements) ;
- autorisent la reproduction de ces éléments sans rémunération complémentaire.

Les données personnelles seront traitées conformément aux règles en vigueur.

Article 10 – Annulation ou modification

WECITIZENS se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler l'appel à candidatures en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation à l'appel à candidatures implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.